

## Consignes particulières pour l'enseignement des disciplines artistiques et sportives

DASCO-PVP Secrétariat

mar. 15/09/2020 19:31

cc:Soulier Annick <Annick.SOULIER@paris.fr>; Morgan, Chrystele (PVP) <Chrystele.Morgan@paris.fr>; Villain, Françoise <Francoise.VILLAIN@paris.fr>; Boleat, Pascale <Pascale.Boleat@paris.fr>; Male, Alexandre <alexandre.male@paris.fr>; Riou, Sylvain <sylvain.riou@paris.fr>; Cailleau, Véronique <veronique.cailleau@paris.fr>; Dorvil-Petit Maitre, Marie-Yanick <marie-yanick.dorvil-petitmaitre@paris.fr>; FAURE, Emmanuelle <emmanuelle.faure@paris.fr>; Larronde, Vincent <vincent.larronde@paris.fr>;

Madame,  
Monsieur,  
Cher.e.s collègues,

Vous avez été destinataire du mémo rassemblant les mesures sanitaires décidées par la Direction des Affaires Scolaires et qui s'appliquent depuis la rentrée dans les écoles élémentaires parisiennes.

**Le respect scrupuleux de ces règles, et notamment la bonne application des gestes barrières, est primordial.** Toutefois, des consignes particulières doivent également s'appliquer compte tenu de la spécificité des disciplines que vous enseignez :

- **Pour la musique (atelier chanson, chœur et instrumental), outre le respect d'une distance minimale entre chaque personne en fonction de la pratique musicale exercée, vous veillerez à installer les enfants avec un placement l'un derrière l'autre, en quinconce (pas en face à face) ;** par ailleurs, l'espace pour le professeur devra être anticipé, celui-ci se tenant systématiquement à plus de 2 mètres de l'élève le plus proche.
- **Pour la danse, l'espace pour le professeur devra être anticipé, celui-ci se tenant systématiquement à plus de 2 mètres de l'élève le plus proche ;** par ailleurs, **les grands parcours dansés et mouvements de groupe sont proscrits, ainsi que les contacts entre les élèves. Les professeurs ne peuvent par ailleurs corriger par le toucher les élèves. Le travail ne peut s'effectuer ni au sol ni pieds nus.**
- **Pour la pratique sportive, les pratiquants doivent respecter une distance physique de deux mètres sauf lorsque la nature de l'activité ne le permet pas (sport collectif, sports de combat, etc.) ;**

Enfin, s'agissant du nettoyage du matériel pédagogique, l'entretien habituel des instruments de musique doit être accentué. Les instruments ne doivent pas être partagés. Des lingettes pré-imprégnées de produit désinfectant seront prochainement fournies à l'ensemble des professeurs de la Ville de Paris, afin de compléter l'utilisation des produits de nettoyage et virucides disponibles dans les écoles.

Je vous invite à vous rapprocher de votre professeur-relais afin de lui faire part des adaptations pédagogiques ou de solutions pratiques que vous avez pu mettre en place avec vos classes, mais également des éventuelles difficultés d'application que vous pouvez rencontrer. Vos retours permettront de compléter et préciser les instructions ci-dessus par des préconisations recommandations pragmatiques qui seront prochainement diffusées.

Bien cordialement,



**Fabien Muller**  
Chef du Bureau des Moyens Éducatifs  
Direction des Affaires Scolaires  
Sous-Direction de la Politique Éducative  
01 42 76 37 51  
3, rue de l'Arsenal • 75004 Paris

